

COMMUNE DE VAUX-EN-BEAUJOLAIS

ARRÊTE DU MAIRE n° 65/2024

Délivré au nom de l'ETAT

**Portant AUTORISATION de TRAVAUX au titre de l'ACCESSIBILITE
et de la SECURITE des Etablissements Recevant du Public**

**OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX DEPOSE AVEC LE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 69257 24 00007
LE 28 JUIN 2024,
POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE AVEC SURELEVATION DE LA SALLE D'EVOLUTION
AU NOM DE : COMMUNE DE VAUX-EN-BEAUJOLAIS – MONSIEUR JEAN-CHARLES PERRIN
LE BOURG – 69460 VAUX-EN-BEAUJOLAIS
ADRESSE DES TRAVAUX : 42 IMPASSE DES ECOLES – 69460 VAUX-EN-BEAUJOLAIS**

Le Maire de la Commune de VAUX-EN-BEAUJOLAIS,

- Vu la demande d'Autorisation de Travaux citée en objet,
- Vu l'article L 111.8.1 du code de la construction et de l'habitation,
- Vu l'avis réputé favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité de la Préfecture du Rhône en date du 07 octobre 2024,
- Vu l'avis favorable assorti de prescriptions du SDMIS du Rhône en date du 23 juillet 2024,

ARRETE

Article 1 :

Les travaux ci-dessus référencés sont autorisés.

Article 2 :

Les prescriptions émises par le SDMIS dans l'avis joint au présent arrêté devront être strictement respectées.

**Fait à VAUX-EN-BEAUJOLAIS
Le 29 octobre 2024**

**Le Maire,
Jean-Charles PERRIN**

